

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 589

présenté par
Mme Bamana

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 317 par les mots :

« et les assurances que toutes les sources de financement sont garanties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à obtenir l'assurance que toutes les sources de financement seront effectivement garanties

Cette ventilation doit distinguer les crédits issus du budget de l'État, ceux des collectivités territoriales, de l'Union européenne et des autres partenaires. Elle précise également les calendriers de mise en œuvre et les modalités de suivi de l'exécution financière.

Le rapport annexé mentionne une enveloppe globale sans préciser l'origine, le calendrier, ni la sécurisation de ces fonds. Cet amendement vise à obtenir une transparence budgétaire totale, pour que la population mahoraise ne soit plus confrontée à des promesses non tenues ou à des engagements fictifs.